

ARCHIVES MUNICIPALES

Les Archives municipales conservent la mémoire locale, du Moyen Age jusqu'à nos jours, et gèrent l'ensemble des archives publiques produites aujourd'hui par les services municipaux.

L'objectif majeur des Archives municipales est de conserver la mémoire locale, du Moyen Age jusqu'à nos jours, et de gérer l'ensemble des archives publiques produites aujourd'hui par les services municipaux.

Cette mission se décline en quatre axes distincts, mais complémentaires :

Collecter

Les Archives municipales sélectionnent et prennent en charge les documents de l'administration et de ses établissements publics et les archives privées provenant des associations, des entreprises et des particuliers qui ont un intérêt local significatif.

Classer

Tri et classement des documents reçus afin d'élaborer des instruments de recherche (inventaires, répertoires, fichiers et bases de données), outils indispensables pour orienter le lecteur et lui faciliter l'accès aux fonds et aux informations.

Conserver

Les archives sont précieuses et fragiles : elles nécessitent d'être conservées dans des magasins climatisés où la température et le taux d'humidité sont constamment surveillés. Les documents les plus dégradés qui ne sont plus communicables ont vocation à être restaurés. Les plus fragiles et les plus consultés quant à eux font l'objet d'une campagne de numérisation.

Communiquer

La communication des archives au public justifie leur classement et leur conservation. Le personnel des Archives municipales accueille le public en salle de lecture, mais aussi lors d'expositions ou de rencontres, notamment lors des journées du patrimoine.

CONSULTER LES ARCHIVES NUMÉRIQUES





VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30